

paraître les emblèmes impériaux qu'on a laissé subsister sur la façade principale; M. Paul Scépeel demande qu'une plaque de marbre portant le nom des Roubaixiens victimes de la guerre de 1870-71 soit établie à la Mairie de Roubaix.

Le secrétaire.
Ch. JUNNER.

Voici l'itinéraire que parcourra, dimanche prochain, la procession de la Fête-Dieu (paroisses Saint-Martin et Notre-Dame).

Rue St-Georges, rue de l'Hospice, rue des Lignes, Place Notre-Dame, rue de la Poste-aux-Chênes, rue du Collège, Grande-Rue.

Nous donnerons demain l'itinéraire des processions particulières du Saint-Sépulchre et de Sainte-Elisabeth.

Dans la séance du lundi 12 juin, M. le ministre de l'intérieur a déposé sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi tendant à autoriser la ville de Tourcoing à contracter un emprunt de 2 millions 200,000 fr., et à proroger une imposition.

Par décret du Président de la République, M. Albert-Louis Lorthiois, de Tourcoing, ex-lieutenant de mobiles, est nommé lieutenant au 1^{er} régiment d'infanterie de l'armée territoriale, 1^{er} bataillon, 1^{re} compagnie.

Votes des députés du Nord dans la séance du 12 juin :
Scrutin sur la prise en considération de la proposition de M. M. Laisant, de Douville-Maillefeu et Parcy, relative aux nominations de sous-lieutenants faites par décret du 18 mai 1876.

Nombre de votants 425
Pour l'adoption 195
Contre 230

La chambre des députés n'a pas adopté.
Ont voté pour :
MM. Guillaumin, Legrand (Pierre), Masure, Menton, Merlin, Trystram.

Ont voté contre :
MM. Georges Brame, Joos, Legrand (Louis), Laurent, De Marcère, Massiet du Biest, Pichon, Renard (Léon), Des Rotours.

Se sont abstenus : MM. Desmoutiers et Parcy.

En cas de mobilisation, on sait que les ingénieurs, chimistes et autres agents des ponts et chaussées et des mines faisant partie par leur âge de l'armée territoriale ou de la réserve de l'armée active doivent servir dans le génie.

Pourant un certain nombre de ces fonctionnaires ont obtenu des grades dans d'autres armes.

Par une ordonnance récente adressée aux commandants en chefs des corps d'armée ainsi qu'aux gouverneurs de Paris et de Lyon, le ministre de la guerre autorise les officiers dont il s'agit, à passer avec leur grade dans l'arme du génie. Pour profiter de cette dernière disposition, ils devront adresser une demande d'ici au 1^{er} juillet prochain, dernier délai.

Un violent orage qui s'est résolu en pluie diluvienne a éclaté hier, sur notre ville, vers deux heures de l'après-midi.

Les rues, les cours, les caves, les rez-de-chaussée de beaucoup d'habitations ont été submergés. L'eau dans certains endroits s'est élevée jusqu'à cinquante centimètres pendant quelques minutes.

Le quartier de Calvaire a le plus souffert, on y compte des dommages assez considérables.

A partir du Galon d'eau jusqu'au-dessus de la Grande-Halle. Dans la Grande-Rue depuis la maison n° 113 jusqu'à la maison n° 235, les caves étaient complètement inondées. L'eau a fait irruption dans les sous-sols de l'établissement Allard-Rousseau où se trouvent les générateurs; les feux se sont éteints. Quantités de gaines prêtes à livrer ont été détériorées. Les dégâts dans cet établissement se montent à 10,000 francs.

En face de l'Hôtel-Dieu, les plafonds du premier et du deuxième étage de la maison dite de l'Alcazar ont croulés. Dans la rue du Vieil-Abreuvoir, chez M. Mazure, quincailler, 200 francs de dégâts causés par l'envahissement de l'eau dans ses caves où se trouvaient de la ferronnerie. — Rue des Fabricants, dans la cave de M. Ottvaert, 40 francs de pertes pour avarie de farine.

Rue du Grand-Chemin, à l'établissement Henri Capron, l'eau avait pénétré dans la salle du rez-de-chaussée où se trouvaient des métiers à filer et à retordre; les travaux ont été interrompus, le sol était complètement couvert à une hauteur de 50 centimètres. — Rue des Fleurs, chez M. Delescluse, peintre il y a quelques dégâts dans les couleurs.

— Rue du Curoir, chez M. Delattre, endommagement assez considérable de laines filées en bobines. Chez M. Ghislincq, cabaretier 7 tonneaux de bière lottionnée d'importance.

Plusieurs personnes prétendent avoir mesuré la hauteur de l'eau, place Nadaud, et l'ont constatée s'élevant à 75 centimètres. La cause en était la grille de l'égoût collecteur obstruée par les immondices qui l'eau amenait.

La rue du Château, la place de la Liberté, la rue St-Georges ont eu le moins à souffrir de cette inondation passagère.

Pendant une bonne partie de la soirée, on a travaillé avec des pompes dans plusieurs maisons de la Grande-Rue et de la rue Neuve.

Aucun accident à déplorer. Un tisserand de la rue de la Perche, Florimond D... a manqué d'être écrasé sous le plafond de sa chambre qui est tombé sur son métier. Une pièce de laine d'environ soixante mètres, à laquelle il travaillait est presqu'entièrement détériorée. 300 francs de pertes.

La foudre est tombée sur la gazomètre de la rue Esnard. Cinq ou six briques ont jailli en éclat. Les ouvriers n'ont pas été atteints; le courant électrique avait pris, fort heureusement, une direction opposée.

L'Harmonie la Concordia se fera entendre demain soir 13 juin, à huit heures et demie, sur le kiosque de la Grande-Piace.

Une apparition horripilante ! Un pharmacien de la Grande-Rue fut éveillé, l'avant-dernière nuit, vers une heure du matin, par un violent coup de sonnette. Il se lève aussitôt, ouvre sa porte, et se trouve face à face avec un homme effaré, les vêtements en lambeaux tout couverts de sang. « Je viens, dit l'étrange visiteur, de recevoir un coup de couteau d'un coiffeur de la rue du Collège. » Le pharmacien s'empressa d'arrêter le sang et de passer les blessures; puis l'homme partit.

Un instant après le pharmacien apercevant un agent de police, lui raconta le fait en lui désignant la direction que venait de prendre le blessé. L'agent parvenu à le rejoindre l'interrogea. Le blessé déclara s'appeler Tacquet et qu'il était dans un cabaret, il avait été frappé par un coiffeur nommé A... Sans perdre de temps l'agent se rendit au domicile de A...

Le coiffeur prétendit que Tacquet arrivé au *rec plus ultra* de l'ivresse après l'ingurgitation d'un litre entier de genièvre s'était renversé sous la table entraînant la bouteille, et tombant dessus.

Le sergent de ville a dressé son procès-verbal d'après ces deux assertions. La justice statuera. Mais, il est probable que notre ivrogne aura pris les leçons de sa bouteille vide pour des lames de couteau.

Un porte-monnaie renfermant une somme d'argent, trouvé par le nommé Jean-Baptiste Tberghien, journalier à Wattrelos, a été déposé entre les mains du commissaire de police de cette commune; ce fonctionnaire le tient à la disposition de son propriétaire.

On lit dans la Gazette de Tourcoing :
Les concours d'écriture que nous avons annoncé, a eu lieu dimanche, dans une salle de l'Hôtel du Cygne.

Ce concours a été des plus brillants. Les principaux maîtres d'armes des régiments casernés à Vincennes, Douai, Cambrai, Valenciennes et Lille s'étaient empressés de s'y rendre. Tous ces Messieurs ont rivalisé d'adresse; leur jeu plein d'élégance et de dextérité a été fort remarqué; ils méritent de complets éloges. Nombre d'amateurs qui se trouvaient dans l'assistance les ont salués par de chaleureux applaudissements.

Le jury était composé de M. Loridan, professeur d'écriture à Lille, président; de MM. Bailly et Delobel, professeurs d'écriture aussi à Lille, et de M. Petit, maître d'armes à la salle St-Michel de Roubaix.

C'est M. Glorieux notre excellent professeur d'écriture qui avait été l'organisateur de cette séance.

MM. Bailly et Glorieux ont ouvert le

concours. Les assistants ont beaucoup applaudi leurs savantes passes. Le concours était divisé en deux parties : concours des maîtres d'armes; concours des amateurs. Cinq prix ont été décernés.

Voici le nom des lauréats :
Professeurs d'écriture. — 1^{er} prix : M. Gayle, premier maître au 27^e régiment d'artillerie, (Douai). — 2^e prix : M. Déchaseau, premier maître au 16^e régiment de dragons, (Cambrai). — 3^e prix : M. Laloux, premier maître au 32^e régiment d'artillerie, (Vincennes).

Amateurs. — 1^{er} prix : M. Leclercq, élève de M. Petit. — 2^e prix : M. Baratte.

Les élèves de M. Glorieux ont décelé qu'en souvenir de ce brillant concours, une médaille commémorative serait envoyée aux lauréats, ainsi qu'à M. Kraft, maître-adjoint au 16^e régiment de dragons, à Cambrai, qui s'y est particulièrement distingué.

Nous donnons, en terminant, les félicitations qu'il mérite, à M. Glorieux, pour la belle organisation de ce concours; nous espérons qu'encouragé et remercié par le succès, notre savant professeur renouvellera souvent de telles séances.

Les douaniers d'Halluin ont fait hier, une capture importante, deux fraudeurs chargés d'une certaine quantité de tabac et de café. Les gaillards ne se sont laissés prendre qu'après une résistance des plus vives.

Ces deux hommes s'appellent Pierre Claye et Pierre Vereck. Ils ont été écroués provisoirement dans notre prison municipale.

On a incarcéré, hier, à la prison de Tourcoing, un journalier d'Halluin, Gustave V... inculpé de vol de vêtements.

Vidocq raconte, dans ses mémoires, qu'il enlevait les gros sous du comptoir de son père, au moyen d'un brin de paille engluée qu'il introduisait par la fente à tirelire du comptoir.

Ce moyen était ingénieux, mais il fallait une patience d'ange... ou de voleur ! Voici un tourquennois qui a obvié à cet inconvénient par un procédé nouveau.

C'est un garçon boucher, âgé de 16 ans, au service de M. D... Pour enlever la caisse, notre jeune homme dévissait le marbre qui recouvrait le comptoir, le soulevait précautionneusement, et se trouvait complètement maître du tiroir, et surtout de son contenu.

Ce nouveau Volocq se nomme Louis B... Il vient d'être arrêté et conduit à Lille.

Un grand carrousel a été donné hier, à Luignies (près Mouscron), à l'occasion de la kermesse. Six prix étaient destinés aux vainqueurs.

Tous les amateurs ont été invités à y prendre part. Le jury était composé de MM. Nys-Selosse, président; Moyen, secrétaire; Louis Bonte, trésorier; L. Carrette, Jules Six, P.-F. Delescluse, J.-L. Cousman et L. Renard, commissaires.

Sixante-quinze concurrents se sont présentés. Voici les noms des lauréats.

1^{er} prix. 100 francs, M. Camille Vanneste (de Vivalchem).
2^e prix. 60 francs, M. Alfred Lezire (d'Espierel).
3^e prix. 40 francs, M. Florimond Vannoste (de Vivalchem).
4^e prix. 25 francs, M. Jules Six (de Luignies).
5^e prix. 20 francs, M. Emile Farvarque (de Luignies).
6^e prix. 10 francs, M. Amand Wandenbulke (de Mouscron).

La Musique Municipale de Mouscron s'est fait entendre pendant la durée du carrousel.

CONVOIS FUNÉBRES ET OBITS
Les amis et connaissances de la famille WATINE-MORLIEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur MARIE-MARIA WATINE, née de Roubaix, le 13 juin 1876, à l'âge de 4 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et au service d'ango solennels qui auront lieu le jeudi 15 juin 1876, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Hospice, 33.

Un obit solennel de messe sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 15 juin 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur AGRILLE-FRANÇOIS D'HAMEL, décédé à Roubaix, le 9 mai 1876, dans sa 22^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Nouvelles du soir
On lit dans la Correspondance Havas : « La commission du budget a entendu aujourd'hui M. le ministre des affaires étrangères, qu'elle a interrogé sur la situation générale. »

donné lieu les événements dont la Bosnie et l'Herzégovine ont été le théâtre. L'indépendance de l'empereur ottoman et l'amélioration du statu quo étaient unanimement affirmées par toutes les puissances; c'est à cette politique que le gouvernement français s'est associé.

Si des dissentiments ont pu se produire sur les expédients à employer, ils n'ont jamais porté sur le fond même de la question. La France n'a pas pris d'initiative au sujet de ces expédients; elle n'a pas même pris une part particulièrement active à leur discussion.

Si, par moments, elle s'est trouvée appelée à exercer une action conciliatrice, elle ne l'a fait que dans des conditions qui ne pouvaient compromettre sa situation, qui doit rester entière, l'œuvre de sa restauration intérieure devant être et rester sa principale préoccupation.

En sortant de la commission, plusieurs membres communiquent une lettre diplomatique parue et insérée dans l'Opinion Nationale, fusant observer, après avoir entendu les explications du ministre, que M. le Duc Decazes n'avait rien fait de ce que ce journal lui reprochait et qu'il avait, au contraire, fait tout ce qu'il semblait lui recommander.

On écrit de Paris, le 14 juin : A la suite d'un article dans lequel le Corsaire critiquait assez vivement l'attitude prise par M. Lockroy à l'égard du ministre des affaires étrangères, M. Lockroy a envoyé deux témoins pour demander des explications au rédacteur en chef du Corsaire.

M. P. D... répond aujourd'hui qu'il n'a pas d'explications à donner à M. Lockroy, et qu'il en attend plutôt de lui.

Petite bourse du soir :
Emprunt, 105.87.
Turc, 14.00.
Egyptienne, 192.00.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES
Marseille, 13 juin, soir. — A la suite de trois jours de fortes pluies, et d'un refroidissement anormal de la température, beaucoup de blés ont été couchés. Mais la chaleur est revenue et l'aspect des récoltes aujourd'hui est rassurant.

Le gérant du journal la Fronde a été condamné par défaut à 15 jours de prison et à 1,000 francs d'amende pour s'être occupé de politique sans avoir versé au préalable le cautionnement nécessaire.

M. le Préfet sur les 5,000 francs laissés pour les pauvres par les ambassadeurs marocains a affecté une somme de 1,000 francs à l'achat de linge pour les hôpitaux.

La femme de Nubar-Pacha, arrivera demain à Paris.

Amers, 13 juin 9 h. 1/4 soir. — Grande animation, on se bat sur tous les points de la ville. La garde civique a été convoquée d'urgence. Plusieurs arrestations ont été opérées. On craint des troubles graves.

Bruxelles, 13 juin 10 h. soir. — Grande animation une foule énorme stationne devant les institutions catholiques qui sont gardées par des corps spéciaux de la garde civique. Quelques arrestations.

Genève, 13 juin 9 heures soir. — Une manifestation montre à lieu devant le cercle catholique dont les carreaux sont brisés.

Berlin, 13 juin. — Le bruit court que le prince de Bismarck se rendra dans quelques jours à Kissingen pour y prendre les eaux.

Vienne, 12 juin. — La Correspondance politique annonce que l'archiduc Albert, part aujourd'hui pour Bruxelles. Il va rendre visite à la famille royale. On suppose qu'en revenant à Vienne, il verra à Ens, le Czar Alexandre et l'empereur Guillaume.

Une lettre de Constantinople, publiée par la même correspondance mentionne le bruit que le général Ignatieff aurait demandé sa démission. Il serait remplacé par M. de Novikoff ambassadeur de Russie à Vienne.

L'empereur François-Joseph a reçu hier, le nouvel agent diplomatique de Roumanie à Vienne, M. Balachano et il a reçu ensuite le nonce apostolique, Mgr Jacobini.

Belgrade, 13 juin. — Plusieurs violations de frontières ayant eu lieu, le gouvernement serbe a envoyé deux commissaires à Widdin pour conférer avec le commandant turc sur les moyens de prévenir le renouvellement de pareils faits.

Raguse, 13 juin, soir. — Les chefs insurgés Herzégoviniens réunis ont décidé de repousser l'armistice qui leur était offert.

Berlin, 14 juin
L'empereur Guillaume est parti pour Ens.

Belgrade, 13 juin.
Réponse du vizir à Milan, lettre très-conciliante et très-amicale. Le vizir exprime ses sympathies pour la Serbie dont il reconnaît l'autonomie et les privilèges. Il dit que les violations des frontières ont été réciproques et qu'il nommera un délégué qui se concertera avec un délégué serbe pour prévenir toute autre éventualité.

Progrès de Dentaire Dents et Dentiers sans crochets et posés sans douleurs.
Edouard VERBRUGHE, DENTISTE, breveté de S. M. le Roi des Belges.
Roubaix, rue de l'Espérance, 6, Roubaix.

MAISON A PARIS
4, Boulevard Folsomière 4
NOTA. — Ces deux lieux ont l'avantage de ne pas empiéter la bouche, ils ne nécessitent pas l'extraction des racines et viennent soutenir des dents chancelantes. — Succès garanti.

PAPETERIE D'OUTREBOIS
FRÈRES DOULLENS (Somme)
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS
Constituée par acte du 13 janvier 1876, aux minutes de M^e BAUDON, notaire à Venduville (Somme).

SIÈGE SOCIAL A AMIENS (Somme)
Capital : 600,000 fr. en 4,200 actions de 500 fr. chacune

Le Conseil de surveillance, composé de 5 membres, sera pris parmi les principaux actionnaires et nommé par eux à la plus prochaine Assemblée générale.

EMISSION
DE 4,200 ACTIONS
de 500 francs chacune au porteur
Jouissance 1^{er} Juillet 1876.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION
En souscrivant... 50
A la répartition... 100
Au 1^{er} août... 100
Au 1^{er} septembre... 100
Au 1^{er} novembre... 150

Une bonification de 5 fr. par action est allouée à tout souscripteur libérant ses titres à la répartition.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE
Les Vendredis 16 et Samedi 17 Juin
A PARIS, chez MM. A. MAIRE et H. BLUM, banquiers, 61, rue Richelieu, et dans leurs succursales :
A AMIENS, rue Napoléon, 10 et 12;
A ABBEVILLE, rue Millevoys, 24;
A SAINT-QUENTIN, rue du Petit-Paris, 18;
A LILLE, chez MM. Férot et C^e, banque, 3, rue Nationale et dans leurs succursales à Roubaix, Tourcoing et Arras.

Les souscriptions seront également reçues à Paris, dans les bureaux du journal financier la Gazette de Paris, 11, rue Taubout; Et chez tous les banquiers et agents de change.

On peut se faire dès à présent en envoyant soit 5 francs par action, soit le premier versement (soit 51 fr. par action) à l'adresse de A. MAIRE et H. BLUM, banquiers, 61, rue Richelieu, Paris; à Lille à l'adresse de MM. FÉROT et C^e, banquiers, ou à M. HENRI DE LAMONT, banquier, directeur de la Gazette de Paris, 51, rue Taubout.

Les actions souscrites avant l'époque fixée pour la souscription jouiront d'un droit de préférence.

PHTHISIE PULMONAIRE
et de la Bronchite chronique, traitement nouveau. Brochure de 130 pages, 1^{re} édition, suivie de nombreuses observations par le docteur Jules BOYER (de Paris). — Envoi franco contre 1 fr. 50 en timb.-post. à A. DELAUNAY, libraire-éditeur, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, Paris. 11473

JOURNAL DES TIRAGES FINANCIERS
Général. Bot de la CHAUSSEE-D'ANTIN, 18, Paris
DIRECT. PROPRIÉT. C. DUVAL, OFFICIER RETRAITÉ
Est indispensable aux Capitalistes et aux Rentiers.

Renseignements impartiaux sur toutes les valeurs.
ABONNEMENTS : 3 FR. PAR AN
Paris et Départements.
Abonnement d'essai : 3 mois, 1 fr.
L'ABONNÉ D'UN RÉG. EN PRIME GRATUITE
PORTEFUILLE FINANCIER
avec un Traité de Bourse de 200 pages
11-68-302

VALS (ARDÈCHE)
Applications spéciales de six sources minérales autorisées par l'Etat et l'Académie de médecine :
Saint-Jean. Affections des voies digestives, pointes d'ictères.
Magdeleine. Maladies de foie, des reins, de la vessie et du diabète.
Précieuse. Appareil biliaire, calculs hépatiques, jaunisse, gastralgies.
Désirée. Constipation, incontinence d'urine, calculs, coliques néphrétiques.
Rigolette. Pâles couleurs, hystérie, lymphatisme, marasme, leucorrhées.
Dominique. Souffrance contre les maladies de la poitrine, asthme, catarrhe pulmonaire, chlorose, anémie, débilité.
Le all : dans tous les dépôts d'eaux minérales et les pharmacies, à 0.80 cent. la bouteille.
Les expéditions directes se font par caisse de 20 et 40 bouteilles aux prix de 30 et 15 fr. primes à Vals. Toutes les demandes doivent être adressées à :
LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES EAUX DE VALS (Ardèche), sous réserve de fausses distributions et ses conséquences. 11492

Le livre des Maladies abandonnées
Leur guérison par une médication nouvelle et facile. — 25 années de succès. — On peut se traiter soi-même. — B. o. h. re in-8°. par le Dr Adisson. — Prix 1 fr. franco, par la poste, 1 fr. 20. — A. Dehaye, libraire, 23, place de l'Ecole-de-Médecine, Paris. 11492

Le JOURNAL DE ROUBAIX
est désigné pour l'insertion des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LÉGALES et JUDICIAIRES.

Publication légale
D'un acte sous seings privés en date à Roubaix, au dix juin 1876, et portant la mention suivante :
Enregistré à Roubaix, le dix juin 1876, f. 73, r. c. 2, reçu sept francs cinquante centimes déduits un franc quatre-vingt-huit centimes.
Signé : A. DUBUT.

Il appert :
Que la société L. Aujogue et C^e, dont le siège est à Roubaix, rue du Square, n° 2, formée en commandite simple avec une autre personne dénommée audit acte, est dissoute d'un commun accord à partir du premier juillet 1876. M. Aujogue, est chargé de la liquidation.
Aujogue. 11446

IMMEUBLES A VENDRE ou A LOUER
Etudes de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays, 21, et de M^e GENNEVOISE, notaire à Lille.

VILLE DE ROUBAIX
et commune de Croix
1^{er} Roubaix, rue de Lille, n° 110
UNE

MAISON
dépendances
et 2 Acres environ de Fonds et Terrain
2^e Croix, au Crêche, rue de Bapaume
SIX

MAISONS
et 5 Acres 21 Centiares de Fonds et Terrain
A VENDRE
La propriété de Croix, en totalité ou par lots.

L'an 1876, le Lundi 3 Juillet, à 3 heures de relevée, M^e DUTHOIT et GENNEVOISE, procéderaient en l'étude de M^e DUTHOIT, à l'adjudication des immeubles sus-désignés.

Etude de M^e VAHÉ, notaire à Roubaix
ON DEMANDE
à acheter ou louer
UNE
MAISON DE RENTIER
dans le quartier de la rue de Lille ou du Trichen

BELLES PROPRIÉTÉS
A VENDRE
comme placement de fonds
11449

Etude du notaire de MALANDER, à Renaix
VENTE
D'UN MAGNIFIQUE
BOIS
DE
42 hectares planté de sapin en plein rapport
AVRIL

PAVILLON DE CHASSE
ET
MAISON DE GARDE
au centre
Sis aux portes de la ville de Renaix

Cette propriété très-pittoresque et giboyeuse entourée de haies, est située sur le territoire de Renaix.
Pour les renseignements, s'adresser rue du Soleil à Roubaix, en la demeure de feu M. Dapsens.

l'adjudication définitive, le 19 Juin 1876, à une heure de relevée, en l'estaminet le Loup, rue du Soleil à Renaix. 11444-212

à Vendre ou à Louer
L'ancienne
FABRIQUE
DE
Produits chimiques
de Hem (Nord)

Comprenant différents corps de bâtiments, machine à vapeur, générateurs, transmissions, Maison d'habitation avec jardin.
Située à front de la route départementale de Lille à Lannoy et tenant à la rive de la Marque, cet établissement convient surtout à une teinturerie.
A Lannoy, chez M^e VALENDUCCO, A Roubaix, 16, rue Inkomam. 10930

A LOUER
Pour on louer très-prochainement
1^{er} UN VASTE
ÉTABLISSEMENT
à usage de
Teintures et d'Apprêts
propre à toute espèce d'industrie
Avec machine à vapeur, 7 générateurs de chacun 80 chevaux, usage et tout un matériel complet et presque neuf d'une grande valeur.

2^e UN
ÉTABLISSEMENT
de tissage mécanique
avec force motrice et gaz, pouvant contenir plus de 250 métiers.
S'adresser rue du Fontenay, n° 66, à Roubaix. 11443